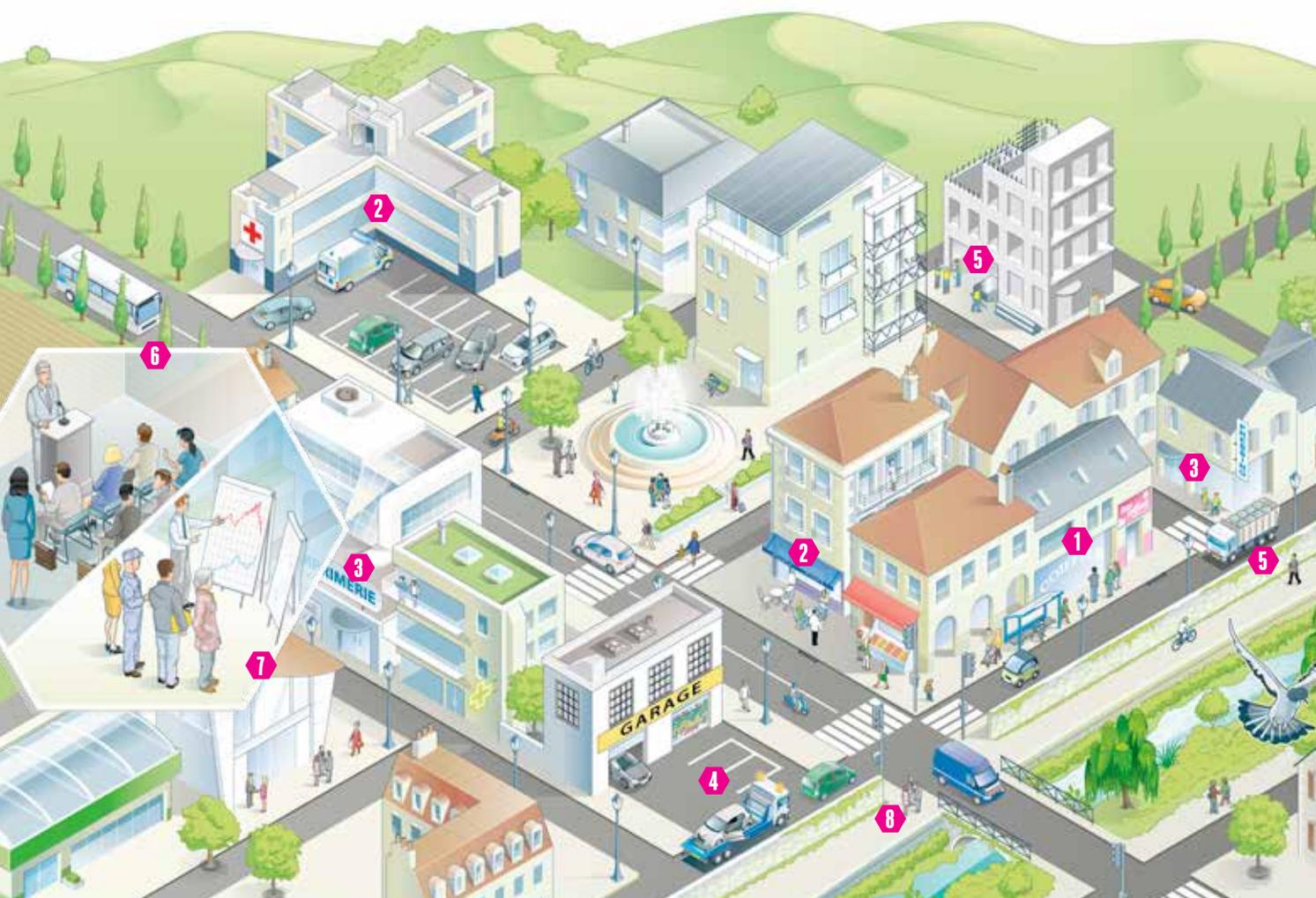




L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les petites entreprises, l'artisanat...

En matière de lutte contre la pollution issue des petites entreprises et de l'artisanat, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions de réduction des émissions de pollution toxique, d'économies d'eau et de bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau.

L'agence de l'eau module ses aides en fonction de la priorité des projets pour l'atteinte du bon état des eaux. Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou pour certains investissements dans le respect du règlement des aides de minimis.



INTERVENTIONS

TAUX D'AIDE MAXIMUM

Action prioritaire¹ Action non prioritaire

PETITE ENTREPRISE ET ARTISANAT

Etudes		
1 Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)		
2 Opération préliminaire à l'épuration (prétraitement, raccordements au réseau de la collectivité)		
3 Technologies propres	Sub. 55% + avance remboursable 35%	Sub. 25% + avance remboursable 65%
4 Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie		
Ouvrage d'épuration		
Filière et gestion des boues d'épuration		
5 Aide pour la bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau	Sub. 50% dans le cadre d'une opération collective sectorielle ou territoriale Sub. 25% dans les autres cas	

AUTRE BENEFICIAIRE (chambres consulaires, corporations, établissements d'enseignement, établissements de soins...)

Etudes		
Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)	Sub. 45% + avance remboursable 45%	
2 Opération préliminaire (prétraitement, raccordements au réseau de la collectivité)		Sub. 20% + avance remboursable 70%
6 Actions de sensibilisation, d'information et de communication		
Prestations externalisées	Sub. 80%	
Prestations réalisées en régie	220€/JOUR	
7 Actions d'animation		
Animation à une échelle locale	Sub. 50%	
Animation à une échelle globale	Sub. 80%	

¹ résorption d'une pollution classique prioritaire, réduction d'une pollution toxique, impact avéré de la pollution.

Pour les aides accordées par l'agence de Rhin-Meuse aux grandes et moyennes entreprises, un guide spécifique est disponible.

L'éligibilité et l'attribution des aides financières de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'inscrivent dans le cadre des priorités du 10^{ème} programme d'intervention et de ses modalités de mise en œuvre, en vue de l'atteinte du bon état des eaux. L'ensemble des documents constitutifs (document intégral, synthèse, délibérations...) sont accessibles sur le site internet www.eau-rhin-meuse.fr

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse **soutient les projets** de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) **ciblés sur les priorités de l'eau et des milieux aquatiques**, et qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

Ainsi **l'agence de l'eau donne la priorité de ses interventions** à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ou d'origine industrielle et artisanale (pour ce qui concerne la pollution toxique), à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides. **L'agence de l'eau affirme également** une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

Votre contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Départements 08, 52, 55, 88
Service territorial Moselle amont et Meuse :
mam@eau-rhin-meuse.fr

Départements 54, 57
Service territorial Moselle aval et Sarre :
mas@eau-rhin-meuse.fr

Départements 67, 68
Service territorial Rhin supérieur et III :
rsi@eau-rhin-meuse.fr

Suivi administratif des aides accordées
Service de gestion des aides :
sdga@eau-rhin-meuse.fr



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

**Formaliser sa demande d'aide...
mode d'emploi sur :
www.eau-rhin-meuse.fr**

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

